Nations Unies S/PV.6124

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6124e séance
Mercredi 13 mai 2009, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M^me^ Rice
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. Ilkin
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport spécial sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/210)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-33565 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport spécial sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
(S/2009/210)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République tchèque et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Sur l'invitation du Président, M. Omaar (Somalie) et M. Kaiser (République tchèque) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; et M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport spécial sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, publié sous la cote S/2009/210.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Lynn Pascoe, M. Alain Le Roy et M^me^ Susanna Malcorra.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment critique pour la Somalie. C'est le moment où la réponse de la communauté internationale à l'appel à l'aide d'un Gouvernement en difficulté pourrait faire la différence entre la consolidation des mesures porteuses d'espoir de paix et une nouvelle descente dans l'anarchie et le désespoir.

Depuis notre dernier exposé devant le Conseil et malgré les combats intenses de ces derniers jours, nous avons constaté ces derniers mois de nouvelles tendances qui nous donnent raison d'espérer. Le processus de paix en Somalie, facilité par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, a conduit à la création d'un Gouvernement somalien largement représentatif, dirigé par le Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed, qui jouit de l'appui d'une grande partie de la population et des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Fait plus important encore, le nouveau Gouvernement s'efforce activement de tendre la main aux groupes de l'opposition afin de sceller la réconciliation nationale. La négociation, la persuasion et l'inclusion sont au cœur de la stratégie du Gouvernement pour parvenir à un règlement politique durable en Somalie. Le peuple somalien a ainsi la meilleure chance depuis deux décennies de mettre fin à ses souffrances et d'avancer vers un avenir meilleur et plus stable. Et nous, la communauté internationale, avons l'occasion sans précédent d'appuyer l'action des dirigeants somaliens qui ont démontré leur attachement à la consolidation de la paix. Nous ne devons pas perdre cette occasion.

Afin d'aider la Somalie à consolider son processus de paix qui demeure fragile et de jeter les bases d'une paix durable, de la reconstruction et du développement, le Secrétaire général a élaboré une stratégie politique visant, dans un premier temps, à importer le processus de paix de Djibouti en Somalie; dans un deuxième temps, à aider le Gouvernement fédéral de transition à renforcer le dialogue avec les

forces d'opposition et à mettre en place une masse critique d'appui au processus de paix; et, dans un troisième temps, à consolider les institutions fédérales de transition.

À cet égard, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et l'équipe de pays des Nations Unies ont effectué trois visites de haut niveau à Mogadiscio afin de tenir des consultations avec le Gouvernement au plus haut niveau. Ces consultations ont été consacrées aux préparatifs de la conférence des donateurs de Bruxelles et au suivi de la mise en œuvre des propositions qui avaient été faites à la conférence du Groupe de contact international sur la Somalie qui a eu lieu à Bruxelles en février.

L'UNPOS a également travaillé avec le Gouvernement kenyan pour organiser la formation de hauts fonctionnaires. Des pourparlers ont eu lieu à Nairobi avec des représentants du Gouvernement sur la création du Comité mixte de sécurité. Nous pensons parvenir à un accord sur les actions futures du Comité au cours d'autres missions de l'UNPOS à Mogadiscio.

Pour que les efforts du Gouvernement pour consolider la paix soient couronnés de succès, il doit régler les problèmes persistants en matière de sécurité. Le Gouvernement doit pouvoir compter sur des forces de sécurité crédibles qui peuvent l'aider à négocier en position de force et contenir les éléments radicaux qui sont décidés à l'affaiblir. Le Gouvernement doit également pouvoir garantir la sécurité et montrer clairement aux communautés somaliennes les dividendes de la paix et de la réconciliation nationale.

Les efforts visant à renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à renforcer les institutions sécuritaires somaliennes répondent à ces besoins et font partie intégrante de la stratégie politique globale de l'ONU susmentionnée. La réussite de ces efforts donnera à la paix une chance de prendre racine et créera les conditions nécessaires pour une amélioration radicale de la fourniture de l'assistance humanitaire et des activités de relèvement rapide et de développement.

C'est pour appuyer cette stratégie politique et ces efforts de rétablissement de la paix que le Secrétaire général a proposé, dans son dernier rapport au Conseil (S/2009/210), une approche à trois phases pour régler les problèmes actuels en matière de sécurité : dans la première phase, les Nations appuieraient l'édification d'institutions sécuritaires somaliennes, ainsi que le renforcement de l'AMISOM; dans la deuxième phase, elles ajouteraient une « légère empreinte » des Nations Unies en Somalie; et, dans la troisième phase, elles déploieraient, en temps voulu, une opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La conférence des donateurs de Bruxelles du 23 avril a été organisée dans le but de mobiliser un appui international pour la première phase, à savoir le renforcement des institutions sécuritaires somaliennes et des forces de l'AMISOM. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier nos partenaires qui ont contribué au succès de cette conférence, notamment le Gouvernement somalien, l'Union africaine et l'Union européenne. L'étape suivante consiste à veiller d'urgence à ce que les 213 millions de dollars de contributions annoncées soient versées dans leur totalité. Il est prévu que l'AMISOM reçoive 160 millions de dollars et que les institutions sécuritaires somaliennes reçoivent 66 millions de dollars en espèces et en nature.

L'AMISOM continue de jouer un rôle crucial en Somalie. Nous remercions les Gouvernements de l'Ouganda et du Burundi pour leur engagement continu dans le pays. Nous sommes également reconnaissants à la Sierra Leone d'avoir offert un bataillon, qui permettrait à la force d'atteindre un effectif de 5 000 éléments.

Je voudrais à présent en venir aux dangers de la période actuelle. Il y a eu, le 9 mai, une tentative visant à renverser le Gouvernement légitime et à prendre le pouvoir à Mogadiscio par la force. Cette tentative de coup d'État était dirigée par le Cheikh Hassan Dahir Aweys avec la participation de combattants du mouvement Al-Shabaab. Bien que le Gouvernement ait jusqu'à présent pu repousser ces forces, la situation demeure bien fragile. Les médias indiquent qu'au moins 120 personnes ont été tuées lors de combats intenses aux alentours de Mogadiscio et que des milliers de civils ont fui vers d'autres régions de la Somalie. Il convient de noter que, d'après les informations dont nous disposons, les assaillants comprennent de plus en plus de combattants étrangers. En fait, un porte-parole du mouvement Al-Shabaab les a accueillis à bras ouverts et a admis la présence des combattants étrangers il y a seulement quelques jours. Les capacités du Gouvernement, elles, sont limitées par le manque de ressources. On ignore s'il existait au sein des forces d'agression la même cohésion qu'avant l'appel au cessez-le-feu lancé par les dirigeants religieux.

Il y a un point intéressant mentionné dans le rapport : il semble que les forces professionnelles du Gouvernement fédéral de transition aient constitué le pivot de la défense du Gouvernement. C'est un signe encourageant de l'émergence d'une force nationale en gestation. Cette dernière explosion de violence est évidemment une riposte à la stratégie du Gouvernement consistant à établir des voies de communication et à mettre en place une masse critique favorable à la paix. Tandis que la stratégie de négociation, de persuasion et d'ouverture du Gouvernement enregistre des succès, des éléments radicaux de l'opposition, se sentant menacés, intensifient le niveau de violence.

Il est d'une importance cruciale que le Gouvernement du Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed bénéficie à présent de l'appui international. Le succès de la conférence de Bruxelles, organisée par le Secrétaire général, permet d'espérer que cela se fera. L'impératif est désormais de veiller à ce que cette assistance arrive rapidement au Gouvernement du Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed et à l'AMISOM afin de restreindre les capacités des éléments radicaux de menacer encore une fois les efforts déployés actuellement pour édifier un État somalien.

Un tel appui pratique peut aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de remédier aux problèmes de sécurité, à être plus solidaire, à mener à bien la reconstruction et la planification du développement, et à générer et collecter des recettes. Le Gouvernement est résolu à aller de l'avant, et nous devons reconnaître les progrès qu'il a accomplis en trois mois à peine. Le Gouvernement a préparé un budget en rapport avec la rémunération des forces de sécurité, l'investissement public et les salaires de la fonction publique. Il collecte les recettes générées par le port et l'aéroport de Mogadiscio. Il a travaillé avec le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et les membres de la communauté internationale à la mise en place à Mogadiscio d'un Comité mixte de la sécurité chargé d'évaluer le secteur de la sécurité et d'élaborer un cadre d'action pour le secteur de la sécurité.

L'établissement d'une gouvernance efficace en Somalie même est l'une de meilleures façons d'instaurer l'ordre au large de ses côtes. Non seulement un État somalien fort jugulerait à court terme le problème de la piraterie, mais il remédierait également à ses causes sociales et économiques sous-jacentes à long terme. Il faut bien comprendre que la piraterie et en train de se transformer en une industrie qui, si on la laisse se développer, créera des économies locales criminelles dont les chefs seront de plus en plus capables de résister aux efforts cherchant à les intégrer dans une structure nationale plus large. Cela dit, les efforts des forces maritimes internationales ont un impact considérable. Grâce à ces opérations, il en coûte de plus en plus souvent davantage aux pirates de mener leurs actions car ils doivent se déplacer plus loin pour s'emparer de navires.

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier les différentes forces navales de leurs contributions face à ce problème. Leurs opérations font partie intégrante de l'effort plus large consistant notamment à aider les communautés locales à trouver d'autres types d'emplois, à suivre les mouvements financiers afin d'identifier ceux qui bénéficient de la piraterie, à poursuivre les responsables en justice, et à mettre sur pied une force de sécurité côtière.

Nous nous félicitons de la création d'un Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Après la réunion du groupe de travail du Groupe de contact, tenue au Caire les 16 et 17 mars, ce dernier a prié l'ONU de proposer plusieurs initiatives de lutte contre la piraterie sur terre. Ces initiatives seront présentées à la prochaine réunion du Groupe de contact en mai. Pour veiller à une plus grande cohérence des différents éléments de la riposte à la piraterie, un mécanisme de coordination est en train d'être mis en place sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général. Cette structure rassemble les efforts pour lutter contre le problème de la piraterie en haute mer, sur terre, dans la région et au plan international.

Enfin, il est clair que la seule solution durable pour la Somalie sera une solution trouvée et contrôlée par les Somaliens eux-mêmes. Les efforts déployés par le Gouvernement pour dégager un consensus en vue de la réconciliation gagnent peu à peu du terrain, en dépit du défi non négligeable que posent des éléments radicaux aux poches bien remplies. La communauté internationale doit faire maintenant un investissement vital pour encourager ce processus de paix fragile, aider le Gouvernement à établir son autorité dans tout le pays et à mettre en place ses institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit. Ce n'est pas le moment d'analyser et de délibérer, mais de fournir une aide concrète au moment où celle-ci est encore à même de changer la donne.

Nous devons continuer de jouer un rôle crédible et pratique. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion de ramener la stabilité à ce pays en proie à des troubles de longue date, et à son peuple. Non seulement les Somaliens, mais aussi la région et le reste du monde se ressentiraient des conséquences de l'inaction.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Le Roy.

M. Le Roy : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'opportunité que vous m'offrez de présenter le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité daté du 16 avril (S/2009/210). Ce rapport a été préparé conformément à une requête du Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009), par laquelle il demandait au Secrétaire général d'émettre des recommandations sur la possibilité d'établir une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie.

En premier lieu, je voudrais rappeler, comme vient de le faire le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, que la présente séance se tient dans un contexte sécuritaire très préoccupant à Mogadiscio. Il est clair que nous nous trouvons à un moment décisif pour la Somalie et pour le Gouvernement fédéral de transition. C'est l'occasion pour la communauté internationale de soutenir fermement le Gouvernement fédéral de transition et de mettre tout en œuvre pour éviter que les éléments extrémistes ne viennent empêcher cette possibilité unique de stabilisation en Somalie.

Ce processus de paix reste donc dans une situation extrêmement fragile. Les avancées générées par le processus de paix de Djibouti nécessitent le soutien constant de la communauté internationale. Dans le même temps, nous devons nous assurer que le rôle de la communauté internationale est accepté par les Somaliens et que cela n'aggrave pas, au contraire, les tensions sur le terrain.

C'est dans cet état d'esprit que le rapport du Secrétaire général présente une approche globale qui prend en compte tous les objectifs stratégiques des Nations Unies en Somalie, y compris l'aspect politique, la sécurité et le développement, ainsi que la distribution d'aide humanitaire. Le rapport prend note de la déclaration d'intention du Conseil de sécurité, telle qu'exprimée au paragraphe 4 de la résolution 1863 (2009), concernant l'établissement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, et vise à définir une approche prudente et soigneusement calibrée afin d'atteindre ce but. À cet égard, le rapport prend en considération, évidemment, la situation sécuritaire actuellement très instable, et tente d'élaborer une stratégie capable de s'adapter aux nouveaux risques et opportunités sur le terrain.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, le rapport recommande une approche progressive en trois phases. Au cours de la première phase, les Nations Unies maintiendraient leur engagement actuel approuvé dans la résolution 1863 (2009), c'est-à-dire qu'elles appuieraient la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour lui donner les moyens de s'acquitter de ses fonctions centrales consistant à assurer la sécurité du personnel du Gouvernement fédéral de transition, et appuieraient les infrastructures clefs et les installations stratégiques, ainsi que l'édification d'institutions sécuritaires somaliennes. La Secrétaire générale adjointe, M^me^ Malcorra, nous donnera tout à l'heure de plus amples détails sur cet aspect très important. Cela s'accompagnerait d'un appui au processus politique et aux activités humanitaires et de relèvement de l'équipe de pays des Nations Unies. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première phase seraient évalués au bout de trois ou quatre mois.

Si les conditions de sécurité le permettent, l'engagement des Nations Unies serait étendu à la deuxième phase, ce qui nécessiterait d'ajouter une légère empreinte des Nations Unies à Mogadiscio sous forme d'éléments du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, du Département de l'appui aux missions et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui continuerait à poursuivre les objectifs stratégiques énoncés dans la phase initiale. Ces deux phases seraient considérées comme des étapes transitoires qui permettraient à l'ONU d'appliquer pleinement l'ensemble des mesures d'appui prévues pour l'AMISOM, d'évaluer les progrès de l'action du Gouvernement fédéral de transition en faveur de la sécurité et de la mise en place de ses propres institutions de sécurité, et de jauger l'acceptabilité d'une présence des Nations Unies à Mogadiscio.

Comme la première phase, la deuxième serait évaluée trois ou quatre mois après le début de sa mise en œuvre. Selon les progrès réalisés, le Conseil de

sécurité examinerait alors le rôle des Nations Unies et déciderait si les conditions et le moment sont propices au passage à la dernière phase, c'est-à-dire la mise en place d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui assurerait la relève de l'AMISOM. Cette opération serait autorisée et déployée conformément aux orientations énoncées dans le présent rapport et les rapports précédents du Secrétaire général.

Au cours des derniers jours, le Gouvernement a continué, non sans succès, à négocier un règlement du conflit. Hier, des dirigeants religieux ont demandé un cessez-le-feu et ont condamné les combats. Bien que le cessez-le-feu ait, dans un premier temps, été accepté par toutes les parties, il semblerait que le mouvement Al-Shabaab ait repris ses attaques cet après-midi.

Il est important de souligner que cette approche progressive constitue une stratégie souple. S'il est indiqué de proposer un calendrier provisoire pour l'examen des progrès accomplis, le passage d'une phase à une autre doit être fondé sur l'évolution des conditions existantes, et non sur un calendrier rigide.

Tout au long des trois phases, il importera d'avoir en place un plan de circonstance pour assurer le maintien de l'engagement des Nations Unies sur les fronts politique et humanitaire, en cas de détérioration des conditions de sécurité rendant intenable la mise en place et le maintien d'une présence internationale à Mogadiscio. Dans le même temps, nous devrions être prêts à agir rapidement afin de profiter, le cas échéant, des possibles améliorations de la situation sécuritaire.

À cet égard, je rappelle au Conseil l'avis du Secrétaire général selon lequel, si le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies reste notre objectif, une telle opération ne devrait être déployée qu'après la réalisation de certaines conditions préalables essentielles à son succès. Parmi les critères importants qui doivent être remplis, figurent l'instauration d'un cessez-le-feu crédible, le consentement de tous les principaux acteurs somaliens sur le terrain au déploiement, et la fourniture par les États Membres des contingents et moyens militaires requis en quantité suffisante. Il reste que, selon l'évaluation du Secrétaire général, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies à ce stade serait, en l'absence de ces conditions, une opération à haut risque et que le déploiement d'une mission au mauvais moment échouerait. La mise en place d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans les conditions actuelles provoquerait de la résistance, ce qui pourrait compromettre le processus politique.

Comme le savent les membres du Conseil, certains des principaux acteurs politiques somaliens, ainsi que les religieux et les notables, sont profondément divisés sur la question d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que tel, le déploiement d'une opération de maintien de la paix dans les circonstances actuelles pourrait saper les efforts qui sont actuellement déployés en vue d'une réconciliation politique. Un tel déploiement pourrait également entraîner des attaques contre les soldats de la paix, ce qui pourrait mêler la force des Nations Unies au conflit.

À cet égard, il est important de garder à l'esprit les leçons tirées des précédentes expériences de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie et de veiller à ce que l'Organisation décide cette fois de s'engager de manière appropriée. Le rapport du Secrétaire général plaide en faveur de l'approche prudente que j'ai soulignée. Dans le même temps, il reconnaît que le processus de paix en est à un stade où rien n'est encore fixé et où toutes les options doivent rester ouvertes.

Le Secrétariat est resté en contact avec les pays susceptibles de fournir des contingents en préparation d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le 19 février 2009, comme il est indiqué dans le rapport, le Bureau des affaires militaires, qui fait partie du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), a adressé des notes verbales à 60 États Membres pour déterminer s'ils seraient prêts à fournir des troupes, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de créer une opération de maintien de la paix en Somalie.

À ce jour, 14 États Membres ont répondu. Sur ces 14 réponses, dix étaient négatives. Toutefois, le 27 avril, le DOMP a reçu une offre du Bangladesh, qui se déclare disposé à fournir des moyens issus des forces de la marine et de l'armée de l'air. Le Bangladesh a indiqué qu'il aurait besoin de l'aide des Nations Unies afin de garantir ce que ses contingents reçoivent l'équipement nécessaire pour permettre leur déploiement. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, le DOMP a également reçu de l'Indonésie l'indication verbale qu'elle serait prête à fournir des forces militaires et à jouer un rôle de premier plan dans une opération de maintien de la paix

des Nations Unies en Somalie. Le Pakistan s'est également déclaré disposé à fournir des moyens maritimes, tandis que l'Uruguay a proposé de fournir des observateurs militaires. Nous sommes en train de vérifier les détails de ces offres dans le cadre de notre plan d'intervention en cours aux fins de la création éventuelle d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans les conditions voulues.

Comme on l'a dit, l'accès à une sécurité durable en Somalie se trouve entre les mains des Somaliens eux-mêmes. L'aspect central de la stratégie définie dans le rapport du Secrétaire général est le développement des forces de sécurité nationales somaliennes et d'une force de police qui soient capables d'assumer la responsabilité de la sécurité dans le pays. À cet égard, nous encourageons bien entendu les membres du Conseil à continuer d'apporter leur appui au Gouvernement dans le développement des institutions chargées de la sécurité, conformément à un plan clair et dans le cadre de l'état de droit.

Nous espérons tous que, dans les prochaines semaines, le Gouvernement accélérera l'élaboration d'un plan stratégique visant à renforcer les forces de sécurité nationales. Cela permettrait aux partenaires bilatéraux de déterminer la nature de l'aide nécessaire et ce qu'ils peuvent faire pour contribuer au mieux de manière coordonnée. L'Organisation des Nations Unies a apporté son expertise à ce processus par l'intermédiaire du Comité mixte de sécurité. Nous collaborons également avec l'AMISOM en vue de consolider les efforts actuellement déployés par le PNUD pour former la police somalienne.

(*l'orateur reprend en français*)

Au cours des semaines à venir, les Nations Unies continueront à contribuer à ce processus en fournissant expertise et bons offices, sous la direction naturellement du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous espérons que la communauté internationale apportera également son soutien et coordonnera efficacement ses actions, à travers le Comité mixte de sécurité, afin d'épauler le Gouvernement dans ses efforts. Au cours des prochains semaines bien entendu, nous continuerons à surveiller la situation de près et à informer régulièrement le Conseil de tous les développements en cours, y compris dans le plan d'intervention aux fins du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Le Roy pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Susana Malcorra.

M^me^ Malcorra (*parle en anglais*) : J'apprécie l'occasion qui m'est offerte d'informer le Conseil de sécurité sur les mesures actuellement prises pour ce qui est de l'appui aux missions pour renforcer les institutions somaliennes chargées de la sécurité et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

La résolution 1863 (2009) a établi une stratégie d'appui à la sécurité à Mogadiscio, en intégrant les contributions volontaires par le biais d'un fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies, de l'appui des donateurs bilatéraux à l'AMISOM et aux forces somaliennes et d'un dispositif d'appui logistique à l'AMISOM financé par l'Organisation des Nations Unies. Chacun de ces éléments est également important si nous voulons réussir à instaurer la paix et la sécurité en Somalie, qui sont nécessaires à la promotion d'une gouvernance stable et à des efforts de relèvement durables.

Les contributions annoncées lors de la conférence des donateurs du 23 avril dernier ont été très positives : plus de 200 millions de dollars ont été promis. Ce montant doit assurer les importants crédits nécessaires, qui ont été calculés pour renforcer l'AMISOM et pour mettre en place les institutions somaliennes chargées de la sécurité. Si le succès de la conférence des donateurs met en lumière le niveau de l'attachement de la communauté internationale à la sécurité en Somalie, la disparité des mécanismes de financement et des approches représente une immense difficulté en matière de coordination. Des mesures doivent être prises pour veiller à ce que nous arrivons à harmoniser les points de vue de manière à combler les lacunes et à éviter les doubles emplois éventuels. C'est ce que l'on est en train de faire en ce moment même.

Les progrès réalisés par les dirigeants somaliens et la communauté internationale vers l'instauration de la paix ne doivent pas être perdus. La situation actuelle sur le terrain apporte la preuve que le processus de paix naissant et encore fragile en Somalie doit être protégé. Le moment propice à notre intervention est bref. Le versement des contributions annoncées par les donateurs doit être accéléré.

Il y a encore un certain nombre de conditions critiques à remplir afin de répondre aux difficultés en

matière de sécurité. Celles-ci comprennent l'acquisition et l'entretien de l'équipement militaire destiné à l'AMISOM, tels les véhicules blindés de transport de troupes et les vedettes côtières. L'engagement pris par l'Union africaine (UA) de porter les effectifs de l'AMISOM au maximum autorisé par le mandat, soit 8 000 hommes, doit être appuyé pour assurer la protection des installations clefs à Mogadiscio, notamment l'aéroport, le port maritime et d'autres secteurs stratégiques. La Sierra Leone s'est engagée à fournir un bataillon entier cette semaine. Il s'agit d'une promesse capitale. Toutes les mesures doivent être prises pour accélérer son déploiement et assurer sa pleine capacité.

En ce qui concerne l'AMISOM, les stratégies complémentaires de la logistique financée par l'Organisation des Nations Unies et de l'appui des donateurs concernant les autres conditions requises sont toutes deux essentielles si nous voulons créer les conditions permettant à l'AMISOM de se procurer les contingents et l'équipement supplémentaires dont elle a besoin pour atteindre le niveau d'effectifs prévu par son mandat et fonctionner de manière efficace. L'Union africaine établit une carte des donateurs du fonds d'affectation spéciale et des contributions en nature pour assurer une coordination adéquate et combler les lacunes et éviter les doubles emplois éventuels. Bien que les progrès aient été entravés par l'instabilité et l'imprévisibilité de la situation sécuritaire à Mogadiscio – qui a vu augmenter les attaques d'insurgés, de plus en plus sophistiquées, coordonnées et meurtrières – des tournants essentiels ont été marqués. Permettez-moi maintenant de parler de certains d'entre elles.

Le 22 avril, du matériel essentiel non durable a été livré à l'AMISOM à Mogadiscio. Cette livraison, la première de la part de l'ONU, comprenait notamment des fournitures pour le matériel de sécurité et la défense des périmètres, des produits pharmaceutiques et d'autres fournitures médicales de première nécessité. Du matériel spécialisé d'appui, une autopompe pour aérodrome, des véhicules du génie, du matériel d'information et de transmission et l'infrastructure connexe ont été transportés à Entebbe en avril afin que les troupes de l'AMISOM soient formées à leur utilisation avant la livraison à Mogadiscio. Ces programmes de formation se déroulent en ce moment même et ils devraient être menés à bien d'ici la fin du mois. Lorsque ce sera chose faite, l'ensemble du matériel et les contingents dûment formés seront déployés à Mogadiscio afin de tirer pleinement parti de cet appui supplémentaire.

Parallèlement, suite à la liquidation de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, du matériel appartenant aux Nations Unies a été expédié à Mogadiscio à la fin du mois de mars. Ce matériel comprenait, entre autres, 400 unités de logement et des blocs sanitaires préfabriqués, qui sont très importants pour les soldats de l'AMISOM. Des mesures sont actuellement prises pour mettre sur pied un mécanisme d'entretien du matériel et d'aide à la construction.

Un projet de financement global pour 2009 et 2010, fondé sur la résolution du Conseil de sécurité en vigueur, ainsi que sur les normes appliquées par l'ONU en matière d'appui et les exigences opérationnelles, a été soumis au Contrôleur pour examen et devrait être présenté à l'Assemblée générale d'ici peu.

L'appui que l'ONU doit fournir à l'AMISOM exigera des efforts sans précédent pour garantir son efficacité et la responsabilisation nécessaire, du fait de la présence importante des Nations Unies sur le théâtre d'opérations et de la diversité des modes de versement de contributions. L'équipe de base du Bureau d'appui des Nations Unies pour l'AMISOM a été mise en place. Le recrutement se poursuit, et une équipe initiale a déjà été déployée à Nairobi. Cette dernière travaille en collaboration étroite avec le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'AMISOM et l'Union africaine à Addis-Abeba.

La résolution 1863 (2009) prévoit la signature d'un mémorandum d'accord avec l'AMISOM et l'Union africaine pour veiller à ce que l'appui fourni par l'ONU soit utilisé de manière transparente et efficace aux fins auxquelles il est destiné. Cela inclut les versements et les autres formes d'appui fournis par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Le projet de mémorandum d'accord a été parachevé et sera envoyé cette semaine à l'Union africaine pour approbation finale. Des arrangements sont en train d'être négociés avec un État Membre afin que ce dernier, en faisant appel à un fournisseur, aide l'ONU à continuer de livrer à l'AMISOM les fournitures de survie distribuées actuellement aux soldats, jusqu'à ce que l'Organisation ait arrêté ses propres procédures d'achat. Toutes les opérations d'achat ont été lancées, et les propositions devraient commencer à arriver cette semaine.

Un petit avion devrait être positionné à Nairobi dans le courant du mois. Outre le transport des

passagers de l'ONU venant aider l'AMISOM, cet avion est essentiel pour fournir à l'AMISOM une capacité permanente d'évacuation sanitaire, qui lui fait défaut aujourd'hui.

En ce qui concerne la construction de l'hôpital de niveau 2 et du quartier général de l'AMISOM, les terrains nus disponibles à Mogadiscio sont actuellement évalués. Nous entreprenons également la construction sur le site de l'aéroport d'une petite structure d'accueil pour la première phase de déploiement.

Enfin, en réaction directe aux attaques menées le 9 mai par les insurgés à proximité des contingents de l'AMISOM, qui assurent la protection de la Villa Somalia, siège de la présidence, le Département de l'appui aux missions est en train d'envoyer des lots de matériels de traumatologie et du matériel d'éclairage des aérodromes pour permettre à l'AMISOM de mener des opérations 24 heures sur 24 et améliorer la prise en charge immédiate des blessés. Des arrangements sont également en train d'être mis en place pour fournir à l'AMISOM une réserve stratégique de rations de manière à atténuer les risques qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement de l'AMISOM.

En conclusion, nous avons une chance exceptionnelle d'appuyer le processus. Notre partenariat avec l'Union africaine est déterminant pour garantir un appui rationnalisé aux côtés de tous les autres acteurs concernés. L'un des principaux défis tient au fait qu'il faut fournir ce niveau d'appui en respectant les normes de contrôle traditionnellement appliquées aux opérations de maintien de la paix de l'ONU de taille analogue. Un tel niveau de contrôle exige une présence de l'ONU sur le terrain en Somalie, ce qui pour le moment n'est pas possible en raison de la situation en matière de sécurité. En attendant que le Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM puisse établir une « empreinte légère » à Mogadiscio, des mécanismes de contrôle intérimaires vont être mis en place, en recourant au personnel de l'ONU et de l'Union africaine et à du personnel contractuel pour atteindre nos objectifs fondamentaux.

Pour terminer, je voudrais vous informer, Monsieur le Président, que je dois me rendre à la Cinquième Commission pour y présenter le budget d'ensemble du maintien de la paix. Je dois donc quitter très rapidement la salle du Conseil, mais je reviendrai un peu plus tard.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^me^ Malcorra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

M. Omaar (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, avant toute chose, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble d'avoir organisé la conférence des donateurs à Bruxelles le 23 avril dernier, et remercier la communauté internationale ainsi que les bailleurs de fonds des promesses qu'ils ont faites et tenues au cours de cette conférence.

Deuxièmement, je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2009/210) dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous accueillons ce rapport avec satisfaction. Nous estimons qu'il expose de manière claire le partenariat et les éléments fondamentaux mis en place entre le Gouvernement somalien et la communauté internationale pour parvenir à la paix et à la stabilité en Somalie, auxquelles nous aspirons tant depuis ces 20 dernières années.

Pour élaborer sur ce point, je dirais que c'est la première fois que la communauté internationale et la Somalie mettent en place les bases véritables d'une stabilisation du pays et de l'instauration de l'état de droit. La primauté du droit constitue le fondement de l'accord conclu à Djibouti, et l'élément central, l'épine dorsale de cette politique est la paix. Tel est l'objectif que nous avons recherché. C'est sur cette base que le Président a été élu, que le Gouvernement a été formé et que les ministres ont été investis. Il me plaît de confirmer ici que le peuple somalien, aux quatre coins du pays, que ce soit dans le nord, le centre ou le sud de la Somalie, non seulement se félicite de cette évolution, mais la considère fondamentalement comme l'élément qu'il attendait et qui lui avait manqué jusqu'à maintenant.

Nous nous félicitons donc du rapport et nous sommes pleinement disposés à collaborer avec le Secrétaire général, l'ONU et ses organismes pour mettre en œuvre les propositions en faveur de l'habilitation des forces de sécurité somaliennes, du renforcement des capacités institutionnelles en matière de gouvernance et de l'expansion des moyens dont

dispose la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous sommes résolument prêts à aller de l'avant.

Je voudrais toutefois évoquer un instant les événements qui se déroulent actuellement, puisque la situation sur le terrain est en train d'évoluer. J'ai pour ma part quitté Mogadiscio vendredi après-midi et ces événements ont éclaté mercredi dans la soirée. Le Gouvernement et le Président, ainsi que l'a confirmé le Conseil des dignitaires religieux, ont toujours été et seront toujours prêts à accepter un cessez-le-feu et à entamer des négociations pour que s'instaure la paix.

Nous n'avons jamais manqué une occasion d'encourager toutes les parties, dans le pays ou à l'extérieur, à ne pas rester à l'écart du processus ou à coopérer avec nous. Nous avons cherché toutes les occasions possibles, notamment ces trois derniers jours, de contacter personnellement la direction actuelle de l'opposition, Hizbul Islam et M. Hassan Dahir Aweys pour savoir ce qu'il faut faire pour mettre fin au bain de sang. C'est notre seule exigence : mettre fin au bain de sang et engager des pourparlers. Notre porte est ouverte. Nous n'imposons pas de conditions préalables.

Ces trois derniers mois, nous nous sommes heurtés à l'impossibilité d'obtenir une réponse. Depuis l'élection du Président le 30 janvier, nous avons tenté de contacter M. Aweys et Hizbul Islam. Nous nous sommes rendus dans toutes les régions du monde, et nous avons offert notre table et tendu la main à cette fin. Mais si nous ne pouvons pas obtenir de réponse, il ne reste que le silence. Avec tout ce que nous voyons arriver aujourd'hui à Mogadiscio – toutes les bombes et échanges de tirs qui font rage –, la seule réponse que nous ayons reçue est celle de la semaine dernière.

Toutefois, notre engagement est l'engagement que nous avons contracté auprès de la communauté internationale, du Secrétaire général, et du Conseil de sécurité, qui consiste à appuyer l'état de droit, le rétablissement des institutions étatiques, les relations de bon voisinage avec les pays voisins dans la sous-région, le respect des droits de l'homme, structuré et appliqué par les organes de l'État, et le respect de toutes les fois, fondement de la charia. La charia respecte toutes les fois et il n'y a aucune obligation d'en avoir une. Voilà la manière dont nous appliquons notre engagement. Nous demeurons attachés à ce programme, et nous ne nous en écarterons pas.

La question, toutefois, reste de savoir à quelle réponse nous pouvons nous attendre et à quelle réponse le monde peut s'attendre de la part de l'opposition. Chaque fois que cela était possible, nous avons tenté de prendre contact, mais rien n'est clair en ce qui concerne ses exigences au niveau local ou ses propositions au niveau international. Le peuple somalien, que je représente ici aujourd'hui, n'est pas disposé à renoncer à la chance qui se présente aujourd'hui ou à la laisser passer. Nous ferons tout ce qu'il faut faire. Nous avons demandé l'aide du Conseil, car il s'est engagé à nous fournir les ressources, l'appui et le partenariat dont nous avions auparavant bénéficié, afin de faire face aux troubles en Somalie, tant sur terre que dans les eaux internationales, et afin de pouvoir contribuer à régler les problèmes au large, en haute mer.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Ministre somalien des affaires étrangères Omaar pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Kaiser (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord vous remercier de nous avoir invités à participer à la séance d'aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Je voudrais également remercier les Secrétaires généraux adjoints Malcorra, Pascoe et Le Roy pour leurs exposés respectifs, et témoigner ma reconnaissance au Ministre somalien des affaires étrangères pour sa contribution au débat d'aujourd'hui.

L'UE prend acte des recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport (S/2009/210). Compte tenu des conditions sécuritaires actuelles, l'approche échelonnée proposée concernant l'appui continu à l'AMISOM et le renforcement des institutions sécuritaires somaliennes est la meilleure option possible. L'UE note qu'une fois les deux premières phases achevées, le Secrétaire général recommande que le Conseil de sécurité décide si les conditions définies dans son rapport et le moment sont favorables au passage à la phase finale, dans laquelle une opération de maintien de la paix des Nations Unies

pourrait être mise en place pour prendre la suite de l'AMISOM.

Malgré l'évolution positive au niveau politique et l'élan politique puissant insufflé par le processus de paix de Djibouti, la situation sécuritaire d'ensemble sur le terrain demeure extrêmement instable, comme l'a montré la récente explosion de violence à Mogadiscio. Dans ce contexte, l'UE se félicite des efforts constants déployés par le Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed pour contacter les groupes qui demeurent opposés au processus de Djibouti.

La situation humanitaire, les graves difficultés auxquelles les personnes déplacées continuent de faire face et l'augmentation spectaculaire des attaques par les pirates au large des côtes somaliennes dans les hautes mers internationales continuent de nous préoccuper vivement. L'Union européenne se félicite des annonces de contribution faites en appui aux institutions sécuritaires somaliennes et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) lors de la Conférence internationale, qui s'est tenue à Bruxelles les 22 et 23 avril 2009, sous les auspices conjoints de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. Les annonces faites pendant la Conférence se sont élevées à 164 millions d'euros (tant pour les besoins de l'AMISOM non couverts par les mesures d'appui logistique de l'ONU que pour l'appui aux institutions transitoires somaliennes de sécurité), la Commission européenne ayant annoncé à elle seule des contributions de plus de 80 millions d'euros. Ceci témoigne de l'engagement vigoureux de l'Union européenne à travailler avec la communauté internationale afin d'aider le nouveau Gouvernement fédéral de transition somalien à instaurer la paix et la stabilité.

L'Union européenne insiste sur le fait que le renforcement des forces de sécurité et de police somaliennes est essentiel pour assurer la stabilité de la Somalie. L'Union européenne demande également à la communauté internationale de renforcer son appui aux institutions somaliennes afin de relever les défis et de saisir les possibilités qui s'offrent de consolider davantage la réconciliation, rétablir la paix et reconstruire le pays. L'Union européenne reste déterminée à fournir un tel appui. À Bruxelles, la communauté internationale a également mis l'accent sur la nécessité de continuer de s'attaquer au problème de la piraterie, entre autres, au moyen d'une présence navale internationale, et a souligné qu'il faut trouver de toute urgence sur terre des solutions aux causes profondes de la piraterie.

L'Union européenne tient également à remercier les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM pour leurs contributions à la stabilisation de la situation à Mogadiscio, étant données les conditions difficiles dans lesquelles la Mission doit opérer. Il importe également de poursuivre l'appui à l'AMISOM grâce au soutien logistique des Nations Unies, aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et, au plan bilatéral, à une approche coordonnée.

Par ailleurs, l'Union européenne et ses États membres appuient l'AMISOM dans la formation des forces de sécurité et de la police somaliennes. En ce qui concerne l'appui à l'AMISOM, la Commission européenne s'est, jusqu'à présent, engagée à verser une somme de 40 millions d'euros. Par ailleurs, plusieurs États membres de l'Union européenne ont offert une assistance financière, matérielle et logistique.

La priorité de l'Union européenne est d'appuyer la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit. À la conférence d'annonces de contributions de Bruxelles, la Commission européenne a annoncé qu'elle prévoyait d'allouer plus de 215 millions d'euros à ces domaines pour la période 2008-2013. L'Union européenne fournit également des secours humanitaires d'urgence et d'autres formes d'assistance pour alléger les souffrances du peuple somalien.

L'Union européenne contribue aux efforts internationaux visant à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden. L'Union européenne est prête à continuer, grâce au déploiement de la mission maritime militaire Atalanta, de protéger les navires des Nations Unies qui acheminent le soutien logistique destiné à l'AMISOM et les cargaisons d'aide humanitaire, et de surveiller et patrouiller ces zones maritimes. Dans le même temps, l'Union européenne est consciente qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la piraterie, et elle est disposée à y contribuer au moyen du développement durable et du plein rétablissement de l'état de droit en Somalie.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil que l'Union européenne, de concert avec les autres membres de la communauté internationale, est prête à continuer à aider la Somalie. Cependant, la Somalie doit également jouer son rôle. L'objectif immédiat est de développer ses propres forces de sécurité et de police civile. Avoir une stratégie à long terme en

matière de sécurité est une condition préalable à remplir pour parvenir, à l'avenir, au développement. L'Union européenne se félicite que le Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed ait annoncé à Bruxelles que la question de la sécurité est l'une des priorités absolues de son gouvernement. Un véritable progrès n'est possible que si la Somalie se l'approprie, ainsi que la responsabilité de sa mise en œuvre.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.